

**Procès-verbal des délibérations de la  
Commission scolaire des Draveurs  
12 NOVEMBRE 2018**

INITIALES DU PRÉSIDENT \_\_\_\_\_

Page 22

INITIALES DU SECRÉTAIRE \_\_\_\_\_

Procès-verbal de la **4<sup>e</sup> séance du conseil des commissaires** de la Commission scolaire des Draveurs tenue au centre administratif situé au 200, boulevard Maloney Est à Gatineau (Québec), le **lundi 12 novembre 2018** à compter de **19 h 30**, sous la présidence de monsieur Claude Beaulieu.

**PRÉSENCES :**

Monsieur Claude Beaulieu, Président

Mesdames Nathalie Dorais-Pagé, Micheline Marcotte Boucher, Messieurs Ernest Bédard, Pierre Boucher, Paul Loyer, Paul Morin, David Pigeon, Steve Kirk et Normand Sylvestre, commissaires

Monsieur Romain Vanhooren, Commissaire, représentant du comité de parents  
Monsieur Jérôme Maltais, Commissaire, représentant du comité de parents, niveau primaire  
Madame Valérie Dionne, Commissaire, représentante du comité de parents, EHDAA

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe, Madame Julie Legault, directrice générale adjointe et Monsieur Christian Laforest, Secrétaire général.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Madame Chantal Patrice, directrice des services des ressources matérielles

**ABSENCES :**

Madame Marie-France Gagnon, absence motivée  
Madame Annick Tremblay, absence motivée

**CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION**

Le président constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

**C042-1811 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec les ajouts suivants :

Adoptée à l'unanimité

## **C043-1811 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 OCTOBRE 2018**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer que le procès-verbal de la séance tenue le 22 octobre 2018 soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

## **AVIS DE SUIVI DU 22 OCTOBRE 2018**

La Direction générale fait part de tous les suivis de la séance du 22 octobre 2018.

## **PAROLE AU PUBLIC**

Aucun

## **C044-1811 AMENDEMENT AU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE SURFACE SYNTHÉTIQUE ENTRE LA COMMISSION SCOLAIRE DES DRAVEURS ET LA VILLE DE GATINEAU - ÉCOLE POLYVALENTE LE CARREFOUR**

CONSIDÉRANT la résolution C207-1806 *Amendement au protocole d'entente pour l'aménagement d'une surface synthétique entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau – École Polyvalente Le Carrefour* ;

CONSIDÉRANT que les travaux pour la surface synthétique sont terminés à l'école Polyvalente Le Carrefour;

CONSIDÉRANT que nous devons modifier le protocole d'entente actuel en raison des coûts qui sont inférieurs au budget estimé;

CONSIDÉRANT que le coût final des travaux est de 2 040 442,13 \$;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur en autorisé une subvention de 1 016 783,23 \$ pour les coûts admissibles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Gatineau versera sous forme de chèque un montant de 1 023 638,90 \$;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Commission scolaire des Draveurs devra déboursier un crédit d'heure d'une somme de 329 610 \$ sur une période de 15 ans révisée soit de 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2033, représentant 21 974 \$ annuellement;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Micheline Marcotte Boucher d'amender l'amendement au protocole d'entente concernant l'aménagement d'une surface synthétique à l'école Polyvalente Le Carrefour entre la Commission scolaire des Draveurs et la Ville de Gatineau pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2033.

**C045-1811 ENTÉRINEMENT DES COÛTS SUPPLÉMENTAIRES -  
CONSTRUCTION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE À VAL-DES-  
MONTS**

CONSIDÉRANT le projet de construction de l'école primaire sur le territoire de la municipalité de Val-des-Monts;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées lors des travaux;

CONSIDÉRANT la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme d'ingénierie WSP, du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pierre Boucher d'entériner les coûts supplémentaires pour le pour la construction d'une école primaire à Val-des-Monts.

<b>DESCRIPTION</b>	<b>COÛT EXCLUANT LES TAXES</b>
Raccordement électrique d'Hydro-Québec	168 586,80 \$
Quatre nouveaux lampadaires doivent être installés incluant les bases de béton et le raccordement électrique.	56 899,77 \$
<b>TOTAL</b>	<b>225 486,57 \$</b>

**C046- 1811 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.2 de la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire doit instituer un comité de répartition des ressources ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit mettre en place un processus de concertation en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil des commissaires quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement de la commission scolaire conformément à l'article 96.24.

CONSIDÉRANT les délibérations des membres du comité de répartition des ressources;

IL EST PROPOSÉ par monsieur David Pigeon d'approuver les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

**C047-1811 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ÉLÈVES ET AUX PARENTS DE L'ÉCOLE L'ORÉE DES BOIS POUR LEUR PARTICIPATION AU DÉFI TÊTES RASÉES DE LEUCAN**

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de son personnel et de ses élèves ;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves ;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves ;

CONSIDÉRANT que le Défi têtes rasées MD Leucan est une activité de financement majeure qui mobilise la communauté dans un élan de solidarité afin d'offrir des services aux familles d'enfants atteints de cancer et d'investir dans la recherche clinique;

CONSIDÉRANT que ce genre de projet rejoint en tout point les valeurs de la commission scolaire qui prônent l'engagement, la coopération et le développement de la communauté ;

Il EST PROPOSÉ par M. Ernest Bédard d'adresser des félicitations aux 11 élèves et 2 parents de l'école de l'Orée-des-Bois qui ont décidé de participer au Défi Têtes rasées de Leucan.

**C048-1811 MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ÉLÈVES AINSI QU'AUX PRÉCIEUX PARENTS BÉNÉVOLES POUR AVOIR DONNÉ DE LEUR TEMPS ET LEUR DÉVOUEMENT AFIN DE PERMETTRE LE FINANCEMENT D'UNE NOUVELLE STRUTURE DE JEUX À L'ÉCOLE L'ORÉE DES BOIS.**

CONSIDÉRANT que le rayonnement de la Commission scolaire des Draveurs est en bonne partie attribuable à l'engagement de son personnel et de ses élèves ;

CONSIDÉRANT l'apport indéfectible de l'ensemble du personnel de la Commission scolaire des Draveurs quant à la réussite de ses élèves ;

CONSIDÉRANT l'importance que la commission scolaire accorde à la valorisation de son personnel et de ses élèves ;

CONSIDÉRANT que l'aire de jeux des élèves de l'école de l'Orée des Bois permettra aux élèves d'avoir un mode de vie sain et actif ;

Il EST PROPOSÉ par M. Ernest Bédard d'adresser des félicitations aux élèves ainsi qu'aux précieux parents bénévoles pour avoir donné de leur temps et leur dévouement afin de permettre le financement d'une nouvelle structure de jeux à l'école l'Orée des Bois.

**COMMUNICATIONS**

**PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SCOLAIRE**

Il y aura une session intensive de travail le 1<sup>er</sup> décembre 2018 à la salle Rolland Bérubé du centre administratif

**PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF**

Aucune

**DIRECTION GÉNÉRALE**

Madame Dufour indique qu'au prochain conseil, elle fera le bilan du PEVR et du plan d'action de la directrice générale.

---

**COMMISSAIRES REPRÉSENTANT DU COMITÉ DE PARENTS**

Aucune

**REPRÉSENTATION EXTERNE DES MEMBRES DU CONSEIL**

Aucun

**POINTS DIVERS**

**DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance du conseil des commissaires aura lieu le 10 décembre 2018 à 19 h 30 au salon de la Gouvernance Rolland-Bérubé.

**C048-1811 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Morin que la séance soit levée. Il est 20h04.

Adoptée à l'unanimité

---

Christian Laforest  
Secrétaire général

---

Claude Beaulieu  
Président